



Transcription d'un divorce au Portugal

Par **SAMBA34**, le **06/09/2023** à **17:03**

Bonjour,

J'aimerais savoir comment faire reconnaître mon divorce au Portugal.

Je suis de nationalité Portugaise et mon ex mari de nationalité Française
On s'est mariés en France le 20/11/1982 et nous avons divorcé le 24/11/2000 toujours en France.

A ce jour je souhaitais me marier et on me dit que je ne suis pas divorcée à l'état civil.

Mon mari est remarié depuis 2020.

Que dois-je faire pour être en règle?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

xxxxxxxxxxxxxx

Par **amajuris**, le **08/09/2023** à **18:56**

bonjour,

vous devez demander à votre avocat de transcrire votre divorce sur l'état civil portugais, ce n'est pas automatique.

salutations